

Nanterre, le 27 avril 2009

## Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Par contrat en date du 27 avril 2009 et pour une durée d'un an - renouvelable par tacite reconduction - la société FAURECIA a confié à SG Securities (Paris) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'AMF par décision du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 500 000 euros.

Faurecia est l'un des leaders mondiaux de l'équipement automobile dans quatre métiers majeurs du véhicule : sièges d'automobiles, intérieur véhicule, blocs avant et systèmes d'échappement. Le Groupe a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros. Il est présent dans 29 pays sur 190 sites et 28 centres de R&D. Faurecia est coté sur le marché NYSE Euronext de Paris. En savoir plus : [www.faurecia.fr](http://www.faurecia.fr)

### Avertissement :

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions et les droits préférentiels de souscription de FAURECIA n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du *U.S. Securities Act* et FAURECIA n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des copies de ce document ne sont pas, et ne doivent pas, être distribuées aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la section 21 (restrictions relatives à la *financial promotion*) du *Financial Services and Markets Act 2000* ("FMSA"). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« *investment professionals* ») visées à l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000* (*Financial Promotion Order*) 2005, tel que modifié (l'« *Ordre* »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes, avec les Investisseurs Qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) sont dénommées ensemble les « *Personnes Qualifiées* »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des *Personnes Qualifiées*. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des *Personnes Qualifiées*. En recevant ce document, vous devrez prévenir la Société que vous faites partie des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.

Contacts:

Presse

Olivier Le Fric  
Responsable Relations Presse  
Tél: +33 (0)1 72 36 72 58  
Mob: +33 (0)6 76 87 30 17  
[olivier.lefric@faurecia.com](mailto:olivier.lefric@faurecia.com)

Analystes/Investisseurs

Bruno de Chiffreville  
Relations Investisseurs  
Tél: +33 (0)1 72 36 75 70  
Mob: +33 (0)6 67 70 78 18  
[bruno.dechiffreville@faurecia.com](mailto:bruno.dechiffreville@faurecia.com)

Hélène Ducournau-Josselin  
Relations Presse  
Tél: +33 (0)1 72 36 70 55  
Mob: +33 (0)6 98 05 35 33  
[helene.ducournau-josselin@faurecia.com](mailto:helene.ducournau-josselin@faurecia.com)